



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 138 et 18 b) de l'ordre du jour

Proposition de budget-programme pour 2023

Développement durable : suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/77/L.55](#)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Marinko Avramović (Bosnie-Herzégovine)

1. À sa 24^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, les 16 et 30 décembre 2012, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/77/23](#)) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/77/L.55](#) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.33](#)). Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

2. À la reprise de sa 25^e séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/77/L.19](#), sect. H), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante du Libéria. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.5/77/L.19](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

¹ [A/C.5/77/SR.24](#) et [A/C.5/77/SR.25/Add.1](#).



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/77/L.55](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 386 900 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, seront nécessaires en 2023, soit 66 700 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 142 600 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) et 177 600 dollars au chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) du projet de budget-programme pour 2023, ainsi qu'un montant de 52 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹ [A/C.5/77/23](#).

² [A/77/7/Add.33](#).